



Prévention Incendie - **Formulaire B**

demande de conseils ou renseignements

nécessitant une entrevue et/ou une réunion avec un technicien en prévention de l'incendie

Demandeur :

date de la demande :

Nom (ou dénomination sociale) :

Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature du bâtiment/de l'activité :

Adresse :

..... N° Cadastre :

Le cas échéant, **références du rapport précédent** (N° dossier ZSBW repris sur le rapport) :

.....

Remarque : le traitement de la mission de prévention incendie est soumis au règlement de facturation « Règlement-redevance – Prévention Incendie » consultable à l'url suivante : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be/taches/tarification-2069> ou via www.zsbw.be → « Missions » → « Tarification ».

Facturation (si différent du demandeur) :

Nom (ou dénomination sociale) :

Si société, personne de contact : N° BCE/TVA :

Adresse :

Renseignement ou conseil :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

1.a) Contrôler la conformité du projet, du bâtiment, de l'établissement ou de l'installation à l'ensemble des prescriptions règlementaires :

oui : allez directement au point **4**

non : remplissez les points 1b, 2 et 3

1.b) Examiner les points précis suivants (cochez la ou les cases adéquates) :

voies d'accès (au site, au bâtiment, à l'établissement, à l'installation)

évacuations – localisation, nombre et/ou largeurs des issues

moyens d'extinction

autre (à préciser) :

2) Dans quel **cadre** l'avis est-il sollicité (cochez la case adéquate) ?

- étude de faisabilité d'un projet
- élaboration de l'avant-projet et/ou du dossier de permis
- en vue de l'achat d'un bien (terrain, bâtiment, établissement, installation)
- participation à une réunion de chantier en cours de travaux (par exemple, en vue de régler certains aspects techniques)
- demande de réunion dans un poste de secours en vue de valider des choix techniques
- participation à une réunion de coordination interdisciplinaire en vue d'organiser un évènement ou une manifestation temporaire
- demande de la rédaction d'un plan particulier d'intervention
- autre (à préciser) :

3) Veuillez démontrer votre **intérêt** à introduire la présente demande d'avis :

.....
.....
.....

4) votre demande sort du cadre des demandes de renseignements ou conseils car il s'agit d'une demande de contrôle ; en conséquence et conformément à l'A.R. du 19/12/2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours, vous devez introduire une demande de contrôle par écrit auprès du Bourgmestre de la commune où se situe le bâtiment, l'établissement ou l'installation.

Pour rappel, dans la mesure du possible, posez directement vos questions à la permanence téléphonique du département prévention au **010/23.69.20** (cette permanence est assurée les jours « ouvrables de 9h00 à 12h00).

Si votre demande ne peut être réglée par téléphone et nécessite une entrevue ou une réunion avec un technicien en prévention de l'incendie :

- Aucun renseignement, conseil ou avis nécessitant une entrevue ou une réunion ne sera rendu par la zone de secours du Brabant wallon avant réception du présent formulaire dûment complété.
- Les conseils ou renseignements rendus par la zone de secours du Brabant wallon doivent être considérés comme des recommandations et ne constituent en rien un contrôle du respect de la réglementation en vigueur ; ces avis ne donnent pas lieu à la rédaction d'un rapport de prévention incendie.
- **Aucun délai de traitement de la demande de renseignement ou conseil ne sera fixé** par la zone de secours du Brabant wallon ; celle-ci sera traitée en fonction de la charge de travail du technicien en prévention en charge de la demande.
- Le présent formulaire est à renvoyer à la zone de secours du Brabant wallon
 - Soit par voie postale à l'adresse suivante : Zone de secours du Brabant wallon
Parc des Collines – Bâtiment Archimède
Place du Brabant wallon, 1
1300 WAVRE
 - Soit par mail à l'adresse suivante : zonedesecours@incendiebw.be

Signature :

La Zone de secours respecte le Règlement 2016/679(EU) relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Règlement de Protection des données personnelles sur le site internet de la Zone de secours « <https://brabant-wallon.secourspompiers.be> » ou contacter le délégué à la protection des données dpo@incendiebw.be.